Connectez-vous à Le Républicain Lorrain avec votre compte Google
Nous ne publierons rien sans votre accord. Vous pouvez modifier votre choix à tout moment dans votre compte en ligne.
Continuer

Installé chez vous en 3 jours

Jusqu'à 300 Mb/s ** Technicien à poste fixe inclus, installation sans frais, sans engagement

Comparer





Metz-centre

# Pancarte considérée comme antisémite à Metz : revivez le procès de Cassandre Fristot

Parce qu'elle a brandi une pancarte que le parquet considère comme antisémite lors d'une manifestation anti-pass sanitaire, un ancien élève à Metz-Jouy-aux-Arches a comparu devant le Tribunal de Metz. Le parquet a requis un mois de prison ferme et une amende de 1 000 euros pour "provocation à la haine raciale". Revivez avec nous le procès.

Publié le 16 décembre 2021 à 18h00 | Mis à jour le 17 décembre 2021 à 08h00 | Temps de lecture : 4 min

Par Jean-Luc Fabiani, Jean-Luc Fabiani, Jean-Luc Fabiani, Jean-Luc Fabiani, Jean-Luc Fabiani

Lorsque la cité de Cassandre Fristot a comparu devant le tribunal de Metz, Photo Archives

SCAN IT
Découvrez
TOUS LES
OFFERTES
DISPONIBLES
Scan it Pro
Disponible sur iOS et Android
NE LAISSEZ PAS VOS BEINS SE COSSUPER

**rdv1.** Il Bien Immobilier Metz-Jouy-aux-Arches

**rdv2.** Le parquet de Metz a requis un mois de prison ferme et une amende de 1 000 euros contre Cassandre Fristot, 21 ans, qui a brandi une pancarte considérée comme antisémite lors d'une manifestation anti-pass sanitaire, le samedi 4 décembre à Metz. Le procès a commencé ce mardi 14 décembre devant le Tribunal de Metz. Revivez avec nous le procès.

**rdv3.** « Bonjour, je suis Cassandre Fristot. Je suis étudiante en 2e année de BTS Assistant de gestion PME-PMI à l'Institut Saint-Dominique à Metz-Jouy-aux-Arches. Je suis arrêtée depuis le 5 juillet 2021 pour avoir brandi une pancarte considérée comme antisémite. Je suis accusée de provocation à la haine raciale. Je suis jugée ce mardi 14 décembre devant le tribunal de Metz. Je suis en ligne avec vous pendant toute l'audience. Je vous ferai part de mon ressenti et de mes impressions. Je vous ferai part de mes questions. Je vous ferai part de mes réponses. Je vous ferai part de mes questions. Je vous ferai part de mes réponses. Je vous ferai part de mes questions. Je vous ferai part de mes réponses

01 / 08 Photo Maury GOLINI

**14 h 30.** La présidente Marie-José Miceli lit les éléments de la procédure. Elle énumère les noms qui étaient inscrits sur la pancarte. Précision importante en préambule: la magistrate rappelle que le préfet de la Moselle a demandé au procureur de se saisir du dossier.

**14h28.** L'un des avocats de la prévenue demande à la présidente l'autorisation de retirer le masque. Refusé.

**14h25. L'audience est ouverte**

**14 h 20.** L'audience n'a toujours pas commencé. Les avocats sont en place.

**14 h 09.** Voici la liste des associations et organisations qui sont parties civiles : le Crif, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, l'Observatoire des Juifs de France, Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme, le Cercle national Juif France Israël, le Consistoire israélite de la Moselle, La Maison des potes, l'association B'nai B'rith France, SOS racisme. Sur le banc des victimes, il y a aussi le Conseil national de l'Ordre des médecins, l'Organisation juive européenne et la Ligue des Droits de l'Homme.

**14 h 04.** L'audience va bientôt démarrer. Comme son l'avocat nous l'a indiqué, Cassandre Fristot n'est pas là. De très nombreux avocats sont présents pour représenter les associations s'étant constituées parties civiles.

**13 h 58. Cassandre Fristot ne sera pas présente à l'audience, nous indique son avocat Me Paul Yon.**

**13 h 54.** Le procès se tient dans la salle de la cour d'assises. Les avocats commencent à arriver. Le ministère public sera représenté par Julien Berger.

**13 h 47.** L'affaire de Cassandre Fristot est la seule qui figure à l'ordre du jour de l'audience correctionnelle de ce mercredi, qui doit débuter à 14 h. Mais on apprend à l'instant qu'une comparution immédiate va également être examinée, sans doute avant le procès Fristot.

**14 h 45.– Pourquoi le "qui" est-il considéré comme antisémite ?**

Sur la pancarte de Cassandre Fristot, deux mots : "Mais qui ?". En rouge avec les cornes d'un diable. Mais aussi plusieurs noms de personnalités, dont certaines appartiennent à la communauté israélite. Mais pourquoi ces pancartes, qui se sont multipliées lors de manifestations anti-pass sanitaire sont-elles considérées comme antisémites ?

Tout semble partir de l'interview du général à la retraite, Dominique Delawarde, mi-juin, sur CNews. Signataire de la très critiquée "tribune des généraux" dans le magazine Valeurs actuelles, il s'emporte : "Vous savez bien qui contrôle la meute médiatique (...), qui contrôle le Washington Post, le New York Times, chez nous BFM-TV et tous les journaux qui viennent se grouper autour, qui sont ces gens... ?"

Relancé par Claude Posternak, membre du bureau politique de LREM, qui lui demande "qui contrôle", Dominique Delawarde répond : "La communauté que vous connaissez bien". L'entretien est alors interrompu par le présentateur.

Sur les réseaux sociaux, des comptes radicaux ont commencé par diffuser une (fausse) infographie du paysage médiatique français en mettant en avant uniquement des responsables juifs - ou supposés tels - de médias français.

**13h30.– Cassandre Fristot va devoir s'expliquer**

Bonjour à tous. Dans quelques minutes Cassandre Fristot va comparaître devant le tribunal de Metz pour "provocation à la haine raciale". Le 7 août dernier, Cassandre Fristot, comme 1 800 autres manifestants défilent pour protester contre l'instauration du passe sanitaire. Sauf que l'enseignante et ex-cadre du FN brandit une pancarte considérée par certains comme antisémite.

Sa photo suscite très vite l'indignation sur les réseaux sociaux. Gérald Darmanin, le ministre de l'Intérieur, de promettre que "de tels propos ne resteraient pas impunis" et d'annoncer, deux jours après la manifestation, le placement en garde à vue de la femme.

Faits-divers - Justice | Moselle +


À LIRE AUSSI

Taboola Feed

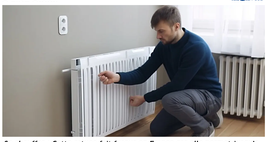

Se chauffer : Cette astuce fait fureur en France car elle permet jusqu'a 45% d'économies

Le Guide du chauffage | Sponsorisé

En savoir plus

Marseille : Nouveaux appartements pour personnes âgées (voir les prix)

Maisons de retraite | Liens d... | Sponsorisé

Recherches

[Alerte innovation] Les propriétaires protègent leur maison avec Verisure (-50% sur l...

Verisure | Sponsorisé

Devis en ligne

Vous sortez le soir ? Protégez votre habitation (-50% sur les packs)

Verisure | Sponsorisé

Devis en ligne

Multilinguisme au travail : Un atout pour votre carrière

Babbel | Sponsorisé

En savoir plus

Ce sont les baignoires et les douches de la nouvelle génération ! Cliquez et vovez

Ask Albert | Sponsorisé

Recherches

Trous de mémoire ? Cerveau au ralenti ? Faites ce geste 1 fois par jour

Science Actualité | Sponsorisé


## Sur le même sujet

**Moselle**

Pancarte considérée comme antisémite à Metz : trois mois ...

08 sept. 2021